
Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 30 janvier 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Messieurs Christophe BOULANGER, Sébastien CLEMENT, Christian DRUELLE, Christian GATARD, Francis GERARD, Michel GILLOT.
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Messieurs Jacques LEMAIRE, Gérard SERER.
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Sans représentant.

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Jean-Patrick GILLE, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Jannick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

26/01/03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Comité syndical de prendre connaissance du budget primitif 2026 du SMAT, qui s'établit à 374 587,83€.

Le compte administratif 2025 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2026.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de soumettre au vote le budget primitif 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-12-1, L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 19 décembre 2025;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 16 janvier 2026 ;

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal qui totalise en recettes et en dépenses la somme de 374 587,83€,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant pour la durée de l'exercice 2026 à procéder, au titre du budget principal, à des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, hors chapitre O12 (dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.



Le Président,

Christian GATARD